

Compte-Rendu du Conseil d'Administration

Du 9 décembre 2023 à Parthenay (79)

en présentiel et visioconférence

Compte-rendu de Marif Coffineau et Jean-François Miniot

Présent·e·s :

Associations : **Arantèle** (Michel Gautier), **ARCUP** (Jacqueline Bodin, Annick Kadour, Florence Guérin, Ginette Merceron), **Badegoule** (Lysiane Clément), **CC La Marchoise** (Pierre Chevrier), **Chant'Zou** (Françoise Allard), **Kikolé le Collectif** (Maxime Chevrier, Benoit Michaud), **La Soulière** (Maryvonne Gautier), **Les Cibaloux/Maison du Petit Poitou/Coordination de Vendée** (Lydie Meeus), **Les Pibolous** (Bruno Barreau, Isabelle Pacher-Barreau), **Lisdidala** (Babeth Adnot-Paillaud), **Picton Sound** (Arthur Borderon, Camille Jagueneau, Margot Rouy, Baptiste Loosfelt), **Parlanjhe Vivant** (Stéphane Boudeau), **Rouzinajhe** (Jean-Marie Jagueneau), **Vivre au Pays** (Hélène Lenfle, Viviane Pourruch en visio), Séverine Caille (en visio)

Bureau : Françoise Allard, Stéphane Boudeau, Marif Coffineau, Jean-François Miniot, Didier Paillaud.

Codirecteur·trices : Stéphanie Coulais, Sabine Dutailly.

Excusé·e·s : Accord'hier, Les Mélusines, Les Échardrits, La Maison du Petit-Poitou, Les Gens de Cherves (associations). Léonie Pacher (Bureau).

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du CA du 23 septembre 2023.
2. Projet Scientifique et culturel : retour sur la réunion du 25 novembre.
3. Point sur la situation financière, perspectives pour les années à venir, vie de la maison.
4. IMPORTANT : vote sur le Budget Prévisionnel 2024.
5. Questions diverses.

Début de la réunion 9h45

A la demande de Margot Rouy (Picton-Sound), on procède à un tour de table de présentation rapide.

1. Validation du compte rendu du CA du 23 septembre 2023

À la demande de Picton Sound, modification au point 6 « Questions diverses » : remplacer au paragraphe 3 « Souffle continu » par « Son continu »

À la demande de Maryvonne Gautier, modification au point 3 « Compte-rendu de la séance plénière... » : ajouter à la fin du paragraphe sur la Cité internationale de Villers-Cotterêts : « et un enregistrement de Fanie Gautier pour le Poitevin-Saintongeais. ».

Validé à l'unanimité avec ces modifications.

2. Point sur la situation financière, perspective pour les années à venir, vie de la maison

La situation financière

Sabine Dutailly explique la convocation inhabituelle (incluant une lettre du Bureau aux adhérents) par la situation financière complexe nécessitant l'implication de tous et se félicite de la présence nombreuse à cette réunion de CA. Au préalable, elle précise qu'il n'y a pas eu de suppression de

poste, du fait du départ de Romain Chéré en septembre et de celui, prévu et souhaité par elle, de Cerise Barrault (rupture conventionnelle) au 15 décembre.

Une procédure d'alerte (lettre recommandée au Président) a été engagée par le commissaire aux comptes, en raison de la situation financière délicate : solde négatif de -150 000 € en fin 2023 et absence de fonds de roulement d'où problèmes de trésorerie prévisibles jusqu'en mars (versement du reliquat des subventions après l'AG).

Cette procédure a pour buts de s'assurer de la prise de conscience de la gouvernance et d'actionner un levier auprès des financeurs (DRAC, Région, ville, département...).

Malheureusement, cela n'a pas fait bouger les financeurs pour diverses raisons :

- Les budgets sont contraints
- Beaucoup de structures du secteur culturel sont dans un état critique
- Ils n'ont pas de fond d'urgence.

(annexe 1 : lettre du Commissaire aux comptes au président)

Sabine lit ensuite, en la commentant, la réponse envoyée par l'UPCP-Métive au commissaire aux comptes, listant les mesures prises pour faire face à la situation.

(annexe 2 : réponse au Commissaire aux comptes)

La procédure d'alerte a été levée depuis.

Ce qui a évolué depuis l'envoi de la réponse au CC :

- Pas d'aide de France-Active avant la réalisation d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- Découvert autorisé du Crédit Mutuel (35 000 €) mais à un taux très dissuasif
- la Ville de Parthenay et le Conseil Départemental ont répondu présent pour une avance début 2024
- les prêts demandés à la FAMDT (pas plus de 5000 euros) et au RIM (pas plus de 10000 euros) n'ont pas été accordés en 2023 du fait de fonds de soutien solidaires déjà engagés, mais restent envisageables en début d'année 2024.
- l'appel au réseau des associations a donné quelques résultats : GONZO prête 2000 euros à taux zéro.

Isabelle Pacher-Barrault propose alors un prêt de 4000 euros au nom des PIBOLOUS, Lysiane Clément propose d'en parler avec BADEGOULE et Maxime Chevrier avec KIKOLÉ LE COLLECTIF.

Pour expliciter la situation financière de l'UPCP-Métive, Sabine Dutailly présente un tableau qui met en évidence l'évolution des charges : elles se rapprochent de 800 000 euros, alors que les produits sont plus près des 700 000 euros.

Du côté des charges en hausse :

- La masse salariale a beaucoup augmenté suite à la renégociation des conventions collectives.
- Les quatre départs en retraite en quatre ans ont coûté 216 000 euros, en revanche les ruptures conventionnelles de Romain Chéré et de Cerise Barrault n'auront pas trop d'impact sur le budget, les montants versés étant compensés par l'économie de salaire, puisque ces postes ne sont pas remplacés
- le coût technique global du Festival De Bouche à Oreille en hausse depuis le COVID

Du côté des produits en baisse :

- La nécessité de réaliser les projets concernés par les fonds dédiés de la période COVID
- Le retour lent du niveau des recettes après la crise COVID
- Les subventions publiques qui n'ont pas augmenté, voire baissé légèrement.
- Le Festival BAO ne reçoit plus autant d'aides de la part des Sociétés Civiles (Adami, Sacem...) qu'avant le covid.

Sabine Dutailly signale alors que la précédente direction qui n'a pas suffisamment anticipé ces difficultés financières.

Jean-François Minirot reconnaît une erreur du Bureau lors de l'embauche de la précédente directrice en 2012 : la prise en compte, par soucis éthique, de son ancienneté antérieure dans le réseau (fonction salariée au CC La Marchoise) sans mesurer alors le coût important induit (et non totalement budgété) au moment de son départ en retraite.

Le début d'année 2024 va être difficile, il y a donc besoin d'emprunter de l'argent pour passer ce cap. Les associations qui pourront prêter de l'argent seront remboursées dès le versement des subventions (mars/avril).

Sabine Dutailly présente des perspectives pour les budgets des prochaines années :

- 2023 présentera un solde négatif de 150 000 euros
- dès 2024, avec les mesures prises, (notamment baisse de la masse salariale et restriction forte concernant le BAO), le solde devrait être positif et permettre de commencer à reconstituer un fond de trésorerie.

Présentation du projet culturel 2024

Le projet culturel de 2024 puis le budget prévisionnel sont présentés, avec les différentes actions prévues pour le début de saison. Le texte du projet culturel est affiché à l'écran et commenté.

- L'emploi de régisseur (Laurent Massé) a montré une vraie utilité. Il est précisé qu'à partir de 2024, l'emploi du régisseur sera facturé aux utilisateurs du lieu. En projet : le passage de la licence d'exploitant du lieu de la Ville à l'UPCP-Métive.
- 18 janvier : le colloque ethnographique sur le thème du voyage à la Faculté de musicologie à Poitiers clôturera l'exposition consacrée à Michel Valière inaugurée en novembre 2023 à la MCP. Cette journée se terminera par la représentation de « Trjhou ».
- Pierre Chevrier rappelle la genèse de ce colloque. Le principe de ce colloque, est de permettre la rencontre entre chercheurs associatifs de terrain et chercheurs universitaires.
- La journée de la langue maternelle en février n'est pas encore finalisée. Parlanjhe Vivant a un projet autour de la langue en juillet mais l'UPCP-Métive désire tout de même marquer cette journée.
- En mai : Accueil d'étudiants européens dans le cadre du projet TUNE. Bal européen à La Ferrière.
- 1 ou 8 juin : Bal poitevin
- 21 juin : fête de la musique
- Octobre : « Les disparus de Nantes » par Sylvain Giraud (chanteur) et Nicolas Bonneau (conteur), résidences tout au long de l'année.

Deux projets se dérouleront tout au long de l'année :

- Un projet FEDER sur le parlanjhe : affiche parlanjhe pour les écoles, Spectacle avec Benoît Guerbigny et Jakub Polaszczyk : « Qu'êt-o çheu », ateliers d'écriture proposés dans toutes les écoles.
- les 50 ans du Carug, avec : Projection de films avec doublage en parlanjhe pour mettre le parlanjhe dans la rue ; création d'un spectacle par Christian Pacher sur l'histoire de Carug et de ses liens avec l'UPCP-Métive ; Les Jeux olympiques du trut.

Le Festival BAO aura lieu du 24 au 27 juillet dans une version allégée.

- Sur les berges, à l'amphithéâtre et dans la MCP (pas de spectacles au Palais des Congrès cette année).
- demande d'autorisation de camping à la ville pour éviter l'hébergement au lycée et économiser les frais de garde.
- le comité de programmation ne sera pas sollicité cette année, en raison du budget réduit. Quelques artistes sont déjà prévus : Arbadétorne, Oyun, Tunnel, Sébastien Bertrand..., artistes qui se mobilisent pour être au BAO, avec un cachet réduit.

Les projets au niveau du CERDO, sont présentés par Stéphanie Coulais

- La base de données : le lancement du nouvel outil est proche. Sandra Egreteau y travaille activement. La présentation des dossiers thématique sera également remaniée.
 - La mallette pédagogique : développement de l'outil pour le mettre à disposition du public (famille...) et pour qu'il puisse être aussi utilisé en termes de médiation. Ajouts sur la Tradition Orale Enfantine.
 - Violon : La production d'un quatrième album de la série « Chez... » avec Pascal Guérin, et des ressources audio-visuelles accessibles en ligne.
- Maxime Chevrier insiste sur la nécessité de prévoir en amont (sur un tel projet, la diffusion et la distribution.
- À partir de la demande d'un collège, création d'un format qui permette de faire de la transmission auprès des scolaires, avec intervention, selon leurs compétences, des associations.

Présentation du prévisionnel 2024 par Sabine Dutailly. Budget de crise : masse salariale en baisse, budget du festival BAO en baisse, budget général passant de 850 000 € (réalisé en 2023) à 706 300 € en 2024.

Concernant le festival, Lysiane Clément questionne sur la présence de stages. Réponse : pas de stages mais des ateliers courts (sensibilisation) avec les artistes. De vrais stages seront proposés indépendamment du BAO.

Le projet culturel n'est pas totalement finalisé, mais les grandes lignes en ont été présentées au CA pour montrer que les actions prévues sont nombreuses malgré le budget de crise.

Seul le prévisionnel 2024 sera soumis au vote de ce CA, pour permettre dès à présent la mise en œuvre des mesures budgétaires. Le Projet Culturel définitif sera présenté pour adoption, comme chaque année, à l'Assemblée Générale.

3. Calendrier des CA et AG 2024.

9 mars 2023 : CA de validation des comptes

23 mars 2023 : AG

4. Projet scientifique et culturel : retour sur la réunion du 25 novembre

Le groupe de travail s'est réuni le 25 mars. La participation du réseau est, pour l'instant, peu importante ; les adhérents craignent-ils que la rédaction du projet soit lourde et nécessite une implication chronophage ? Le groupe de travail propose qu'après la feuille de route rédigée collectivement, des groupes thématiques soient constitués pour développer le projet sur les différentes actions.

Les représentant.e.s de Picton-Sound pensent qu'une réflexion sur le fonds, les objectifs communs, le sens de la démarche de l'UPCP-Métive est nécessaire (préalablement au travail en petits groupes ?) Cette réflexion commune doit concerner l'ensemble du réseau. Un moment de réflexion collectif est nécessaire (car raté lors du 1^{er} colloque). Pendant le BAO ?

5. Vote du budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité.

Fin de la réunion : 12h30

Sébastien BOERLEN
Florence VIOLLEAU

Commissaires aux Comptes

MALEVAUT-NAUD.

ASSOCIATION UPCP METIVE

Maison des cultures de Pays
1, Rue de la Vau St Jacques
BP 03
79201 - PARTHENAY CEDEX

Chauray, le 31 octobre 2023

Objet : procédure d'alerte

Réf : SEB/JEB

Lettre recommandée avec accusé de réception n°2C 169 626 8068 6

Monsieur le Président,

La présente a pour objet de vous confirmer les termes de notre entretien avec le Bureau du 23 octobre dernier. Conformément à l'article L. 612-3 du Code de commerce, nous vous informons des faits dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- Les derniers comptes annuels certifiés sur la période de 2020 à 2022 font état des agrégats suivants :

En Euros	2020	2021	2022
Budget (total des charges)	654 253	715 791	854 889
Résultat de l'exercice	-6 268	- 3 683	- 48 005
Fonds associatifs	129 127	144 842	90 233
Fonds de roulement (actif circulant – dettes à court terme)	107 230	127 982	69 629
Fonds de roulement en jours de budget	59 J	64 J	29 J

Le résultat de l'exercice 2022, retraité des dividendes perçus de la filiale GESTE SA s'élève à - 122 485 €.

- L'atterrissage des comptes au 31 décembre 2023 présenté lors de mon entretien avec la Direction de l'association fait apparaître une perte envisagée d'environ 150 000 € à la fin dudit exercice. Compte tenu de cette estimation, les fonds associatifs ainsi que le fonds de roulement de l'UPCP METIVE seraient négatifs à la clôture de l'exercice 2023.
- Le prévisionnel de trésorerie transmis fait état d'une trésorerie fragile sur le dernier trimestre et d'une trésorerie négative de janvier à avril 2024 avec un creux à - 90 540 € en mars 2024. A ce jour, il ne semble pas y avoir d'accord de découvert ou de financement court terme mis en place auprès des partenaires bancaires.

Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale OUEST-ATLANTIQUE
55 boulevard François Arago, 79180 CHAURAY

mail@malevaut-naud.com - www.malevaut-naud.com - Tél. 05 49 24 10 65 - Fax : 05 49 33 56 11

SAS au capital de 268.310,27 € - RCS Niort D 348 957 226 - Identifiant TVA FR 633 489 572 26 - SIRET 348 957 226 00015 - APE 6920Z

87

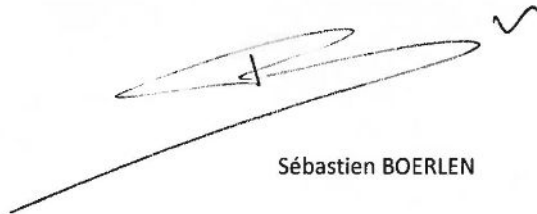
Compte tenu de la situation, nous pensons que les faits mentionnés ci-dessus sont de nature à compromettre la continuité d'exploitation de votre association.

Dans ces conditions, nous vous remercions de nous donner, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et dans le délai de 15 jours à compter de la réception de la présente lettre, votre analyse de la situation et, le cas échéant, les mesures envisagées.

Nous vous rappelons que l'article L. 612-3 alinéa 2 du Code de commerce fait obligation au commissaire aux comptes en cas de défaut de réponse, ou lorsque celle-ci ne lui permet pas d'être assuré de la continuité d'exploitation, de vous inviter à faire délibérer le Conseil d'Administration sur les faits relevés et de transmettre au Président du Tribunal Judiciaire une copie de l'invitation à faire délibérer le Conseil d'Administration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SAS MALEVOUT-NAUD**



Sébastien BOERLEN



Monsieur Didier PAILLAUD
Président de l'UPCP-Métive

A l'attention de

Monsieur Sébastien BOERLEN
Commissaire aux Comptes
Cabinet Malevaud-Naud
55, bd François Arago
79180 CHAURAY

Parthenay, le 16 novembre 2023

Objet : réponse à la procédure d'alerte, courrier référence SEB/JEB reçu en date du 3 novembre 2023

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

C'est avec beaucoup d'attention que le Bureau de l'UPCP-Métive a pris connaissance de votre courrier d'alerte.

La direction nous avait alerté depuis quelque temps sur la récurrence du manque de trésorerie pour clôturer l'année et vous-même aviez été particulièrement pédagogue lors de notre dernière Assemblée Générale. Nous savons également que notre masse salariale est devenue trop importante et qu'il nous faut revoir les effectifs, cela a d'ailleurs d'ores et déjà été annoncé lors de notre Conseil d'Administration du 23 septembre dernier. Nous sommes donc pleinement conscients de la réalité financière de notre structure et de la nécessité de repenser notre système économique, tant sur le fond que sur la forme.

L'UPCP-Métive est une tête de réseau qui regroupe plus de quarante associations, chacune d'entre elles a été invitée à participer à une réflexion collective autour d'un nouveau projet scientifique et culturel, notre première réunion aura lieu le 25 novembre prochain. L'un des axes majeurs concernera la pérennité économique de notre structure et les leviers nous permettant de regagner davantage d'indépendance financière. Cette démarche, bien que fondamentale, prendra plusieurs mois et ne répond pas au caractère urgent de la situation. C'est pourquoi, en parallèle, le Bureau, réuni ce jour au siège de l'association, a validé plusieurs mesures :

- Non-remplacement du poste de codirecteur de Romain Chéré qui a quitté la structure le 15 septembre (-0.5 ETP)
- Non-remplacement du poste de médiatrice de Cerise Barreau qui quitte la structure le 15 décembre prochain (- 1 ETP)
- Non-remplacement du poste de comptable d'Annick Thibaudeau qui fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2024 (-1 ETP)
 - La masse salariale chargée passant ainsi de **620 910 €** en 2023 à **478 927 €** en 2024 (cf, tableau joint par mail : évolution des salaires de 2023 à 2026).
- Externalisation de la comptabilité (coût annuel approximatif de 15 000 euros) mais maintien du service de paie en interne

CENTRE DE MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES EN POITOU-CHARENTES et VENDÉE

Adhère - à la FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles).
- au RIM (Réseau des Indépendants de la Musique)
- à DPLO (Défense et Promotion des Langues d'Oïl)

- Réduction du budget alloué au festival de Bouche à Oreille de 60% pour l'édition 2024
- Demande d'un emprunt solidaire auprès de la FAMDT ainsi que du Réseau des Indépendants de la Musique pour un montant global de 20 000 euros nous permettant de faire face aux premiers mois de l'exercice 2024
- Demande d'un découvert autorisé temporaire de 40 000 euros auprès du Crédit Mutuel, avec lettre d'engagement de la DRAC Nouvelle Aquitaine en garantie de notre solvabilité
- Demande anticipée de la subvention de fonctionnement de 21 000 euros allouée par le Département des Deux-Sèvres pour un paiement dès février 2024
- Avance par la Ville de Parthenay d'un quart de la subvention annuelle de 70 000 euros dès février 2024
- Lancement d'un Dispositif Local d'Accompagnement avec France Active à compter du mois de mars 2024 (demande en cours de traitement) afin d'être accompagnés dans notre volonté de repenser notre système économique
- Enfin, remplacement partiel du poste de secrétaire de Béatrice Nauleau, à raison de 50% contre 91% aujourd'hui lorsqu'elle fera valoir ses droits à la retraite en avril 2025

D'autre part, nos partenaires financiers institutionnels, à savoir la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et la Ville de Parthenay nous ont assuré du maintien de leur soutien financier, comme stipulé dans notre convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2023-2026.

Si ces différentes mesures ne s'avéraient suffisamment efficaces, ou si des contretemps s'ajoutaient au contexte global, nous n'excluons pas la possibilité de placer l'ensemble de l'équipe en chômage partiel le temps de redresser la situation.

Espérant que ce courrier saura vous démontrer que nous faisons le nécessaire pour maintenir la continuité d'exploitation de notre association, je me tiens personnellement à votre disposition pour toute information complémentaire vous permettant d'analyser au mieux notre situation.

Notre Directrice Administrative, Madame Dutailly, vous adresse ce jour par courriel le tableau de l'évolution de la masse salariale, ainsi qu'un prévisionnel de nos charges et produits de 2023 à 2026.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire aux Comptes, l'expression de nos salutations distinguées.

Didier PAILLAUD, Président

